

*L'Ajournement*

Il est tout à fait possible que 550 autres employés de la Canada Packers perdent leur emploi, étant donné que la société songe très sérieusement à fermer complètement son usine de Winnipeg.

Comment cela s'est-il produit? En 1986, le gouvernement fédéral a consenti une subvention initiale de 865 000 \$ pour faciliter la création d'une usine d'abattage et de conditionnement de porc à Neepawa, qui a ouvert ses portes en septembre. Lorsque le gouvernement a annoncé qu'il accorderait pareille subvention afin qu'une entreprise d'abattage et d'emballage du porc s'établisse à Neepawa, le syndicat des travailleurs de Winnipeg a prévenu le gouvernement des conséquences terribles de cette décision. Il a fait valoir que le nombre des porcs abattus dans la province du Manitoba avait très peu augmenté et a prédit que si un abattoir ouvrait à Neepawa, cela aurait des conséquences très graves pour la Canada Packers à Winnipeg.

En décembre 1986, les prédictions du syndicat se sont malheureusement vérifiées. La Canada Packers a annoncé la fermeture de son entreprise d'abattage et d'emballage du boeuf à Winnipeg. Comme je l'ai déjà signalé, 450 travailleurs vont se retrouver sans emploi en avril.

L'usine de Winnipeg a environ une cinquantaine d'années. La société a aussi annoncé qu'il était fort possible qu'elle ferme complètement son usine de Winnipeg en 1988, à moins qu'elle ne décide de construire une nouvelle usine moderne. La société a bien précisé qu'elle ne se lancerait pas dans la construction d'une nouvelle usine sans l'aide financière des gouvernements fédéral et provincial.

La plupart des travailleurs qui seront mis à pied en avril, et le reste du millier de travailleurs qui perdraient leur emploi si l'usine fermait complètement ses portes sont à l'emploi de cette société depuis de nombreuses années. Nombre d'entre eux auront beaucoup de mal à se trouver un autre emploi.

Je prie le gouvernement fédéral de collaborer avec la société et le gouvernement provincial pour financer la construction d'une nouvelle usine de la Canada Packers à Winnipeg.

Des pourparlers sont aussi en cours en vue de l'expansion de l'usine de la Burns à Winnipeg, ce qui créerait de l'emploi pour deux cents autres travailleurs. Si le gouvernement envisage de contribuer financièrement à ce projet, je le prie instamment d'exiger, comme condition de la subvention, que la société Burns offre d'abord de l'emploi dans ces nouvelles installations aux travailleurs qui ont été ou qui seront mis à pied par la Canada Packers.

• (1805)

**M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard), je voudrais exposer plus en détail les initiatives qui sont prises pour aider les travailleurs qui vont perdre leur emploi à l'usine de Canada Packers, à Winnipeg.

Premièrement, le ministre tient à faire savoir qu'il s'inquiète autant que le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) du sort de ces travailleurs. Comme le député, il croit qu'il ne faut ménager aucun effort pour les aider à faire face à une transition difficile. Le ministre convient également que le mieux

serait que l'employeur, les employés, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial se donnent la main pour fournir aux travailleurs le secours dont ils ont besoin.

A cette fin, de longs entretiens ont eu lieu pendant tout le mois de janvier entre des fonctionnaires d'Emploi et Immigration, des représentants de l'entreprise et du syndicat, et des fonctionnaires de deux ministères provinciaux, celui du Travail et celui des Services de l'emploi et de la Sécurité économique.

Au nom du ministre, j'ai le plaisir d'annoncer que toutes les parties viennent de s'entendre pour entreprendre immédiatement la mise au point d'un plan conjoint d'aide à l'adaptation. La participation du gouvernement fédéral sera assurée par le Service d'aide à l'adaptation de la Commission et celle de la province du Manitoba par son Programme d'aide à l'adaptation aux changements technologiques, une initiative du Programme d'emploi du Manitoba.

Les travaux seront confiés à deux comités. Le premier, formé de représentants de l'entreprise et du syndicat, s'occupera des besoins des 400 travailleurs à rémunération horaire; l'autre, formé de représentants de l'employeur et d'employés non syndiqués, s'occupera des besoins des 75 autres employés.

Les comités seront financés à parts égales par l'entreprise, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. Les deux comités seront présidés par la même personne indépendante que les membres des comités choisiront eux-mêmes. La Commission et la province du Manitoba ont toutes deux nommé des représentants pour assister et conseiller les comités. Ces derniers pourront recommander des formes d'aide multiples et variées. Il pourra s'agir de recyclage, de sessions de préparation de curriculum vitae ou de techniques de recherche d'emploi, d'orientation professionnelle, de tests d'aptitude ou de conseils financiers.

La situation est urgente et aucune des parties n'a l'intention de laisser traîner les choses. Nous avons là un magnifique exemple de coopération entre le gouvernement fédéral, un gouvernement provincial et le secteur privé.

En dépit des circonstances difficiles, le ministre a bon espoir que, grâce aux efforts concertés de Canada Packers, du Syndicat international des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce, et des deux niveaux de gouvernement, toutes les ressources disponibles seront mises en oeuvre pour aider les travailleurs à se préparer à de nouveaux emplois et en trouver.

LES PÊCHES—LA COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE—LE RAPPORT D'UN COMITÉ DU SÉNAT

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Monsieur le Président, j'ai posé la question au ministre des Pêches et des Océans le 30 octobre. Un certain temps s'est donc écoulé depuis lors. Cela n'avait toutefois pas vraiment d'importance puisque la question portait sur la commercialisation du poisson d'eau douce, donc sur un problème qui se pose depuis de très nombreuses années. En fait, il existe depuis la création de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Je crains qu'il persiste encore un bon bout de temps, à moins que le ministre des Pêches n'intervienne rapidement. Je sais que la morue et le thon ont la vedette; je crois toutefois qu'il faudrait également prendre la défense du corégone et de la truite.